

## APPLICATION FORM

---

Le contrat général d'utilisation des wagons (CGU) définit les droits et obligations des détenteurs de wagons (K) et des entreprises ferroviaires (RU), qui utilisent des wagons de fret comme moyen de transport.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé à l'adresse <http://www.gcubureau.org>

La société indiquée ci-dessous:

Nom: .....

Adresse: .....

.....

.....

Nr. TVA .....

Code RICS .....(vous pouvez demander un code via <https://uic.org/rics> )

Présenté par ..... (nom)

en fonction de ..... (position)

Contacté via ..... (e-mail)

..... (téléphone)

hereby accepts the General Contract of Use for Wagons (GCU) as

- Railway Undertaking (RU)
- Wagon Keeper (K)
- Railway Undertaking and Wagon Keeper (RUK)

with all rights and obligations of a signatory of the GCU in the version being in force as of the date below and as of the date of this admission to the GCU becoming effective in accordance with article 2.2 of the GCU.

Date .....

Name: .....

Signature: .....

*Company stamp*

## APPLICATION FORM

---

### Procédure d'adhésion

1. Remplissez le formulaire d'application et envoyez-le par courriel à [gcu@gcubureau.org](mailto:gcu@gcubureau.org) et/ou par la poste à GCU Bureau Sprl, 500, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique. Assurez-vous que toutes les informations (y compris un code RICS valide) sont fournies.
2. Vous recevrez par courriel un login et un mot de passe pour le portail web CRM (<http://www.gcubureau.org>) du CUU.
3. Remplissez toutes les données de contact pertinentes dans le portail web CRM (un manuel d'utilisation peut être téléchargé ici). Il y a 3 rubriques:
  1. **Société**: les coordonnées générales de la société
  2. **Contact**: la/les personne(s) de contact responsable(s) pour les questions CUU
  3. **Web**: indiquez ici les informations obligatoires comme décrit dans le CUU:
    - a) Mise à disposition des wagons par le détenteur(art. 9)
    - b) Service de réception des réclamations pour les indemnités de privation de jouissance des wagons(art. 13) (EF compétente)
    - c) Service de réception des instructions données par le détenteur(art. 14)(EF compétente)
    - d) Service de réception des informations nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des wagons(art. 15) (le détenteur)
    - e) Service de fourniture/réception d'information relative au traitement des wagons avariés ou perdus(chapitres IV-VI) (détenteur + EF compétente)
    - f) Service de fourniture des pièces de rechange-centre logistique(annexe 7)
    - g) Service d'émission/réception des factures relatives à l'utilisation des wagons (EF/détenteur)
4. En tant que détenteur vous êtes tenu de communiquer les numéros de tous les wagons susceptibles d'être utilisés au titre du CUU. Les numéros de wagon doivent être chargés dans la section banque de données wagons CUU du portail Web CRM. Cette opération peut être effectuée manuellement, via une liste Excel, ou via des services Web XML ( le manuel contient des informations détaillées).
5. Après vérification et approbation des informations fournies par le Bureau CUU, l'adhésion sera activée et vous serez inclus dans la liste officielle des signataires à la prochaine publication(cfr. art. 2.4).